

Conseil Municipal du 19 novembre 2021

Rapport CCPA/Coordination des projets sur le territoire Crématorium

Monsieur le Maire,

Ce rapport d'activité de la Communauté de Communes rappelle les principales compétences exercées par notre communauté de communes en 2020, mais, en 2021, celle des "mobilités et déplacements" a été laissée à la Région, ce que les élus de Vivons Notre Ville trouvent très regrettables.

Il convient de rappeler le rapport de la Chambre Régionale des Comptes 2014-2019 qui disait : "Au cours de la période de contrôle, la stratégie de la CCPA n'a pas été de développer l'intégration communautaire, qui reste nettement inférieure à la moyenne des communautés de communes, mais de laisser aux communes l'ensemble des compétences de proximité."

Il est aujourd'hui un sujet qui mériterait une réflexion communautaire et une prise de compétence. Il s'agit du projet de crématorium.

Lorsqu'au conseil municipal du 24 septembre 2021, vous nous avez présenté le projet de crématorium sur notre commune, nous avons bien sûr été d'accord. Seulement, depuis, il est apparu que la commune de Blyes a un projet similaire, tout aussi avancé, si ce n'est plus.

M. le Maire de Blyes et vous même, êtes vice-président de la communauté de communes. Vous êtes aussi, tous les deux, délégués titulaires au Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

Nous avons donc peine à croire que vous n'étiez pas au courant du projet du maire de Blyes, d'autant que son crématorium s'implanterait sur une parcelle dont le Syndicat

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

Mixte est propriétaire et qui sera achetée par la Commune de Blyes après obtention du permis de construire.

Aujourd'hui, nous avons donc, à moins de 20 km de distance, deux projets de crématorium, dont les études de rentabilité ont été faites dans l'ignorance de l'autre projet. Ces études sont donc totalement erronées et il convient de stopper immédiatement ces deux projets. Si ces deux projets se réalisent le coût des crémations va au moins être doublé par rapport à ce qui était prévu initialement. Ce sera insupportable pour les familles.

Nous vous avons interrogé à ce sujet lors de la commission "Délégation service public" du 8 novembre 2021, mais vous vous êtes limités à dénoncer l'absence d'information du maire de Blyes.

Le projet de crématorium d'Ambérieu en Bugey ne concerne pas que les personnes décédant sur la commune : une cinquantaine par an, pour un crématorium prévu pour 1 500 crémations par an. Il en est de même du projet de Blyes qui prévoit 610 crémations la première année et 1 200 possibles, avec un rayon de 30 km autour de Blyes.

Il ressort qu'un tel équipement n'a pas une vocation communale. Il est d'intérêt communautaire et à ce titre, il nous semble que cet équipement doit être porté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

En tant que Vice-Président de cette Communauté de Communes, les élus de Vivons Notre Ville, vous demande d'intervenir rapidement pour que la Communauté de Communes fasse les démarches nécessaires pour prendre la compétence crémation et pour prendre en charge cet équipement.

Vous pourrez le faire au plus tard lors du bureau communautaire du lundi 6 décembre 2021 et ce sujet devrait être mis à l'ordre du jour de la commission "Economie - Environnement" du 1er décembre, dont vous êtes le président, car un crématorium doit répondre à des critères économiques et environnementaux.

Les élus de Vivons Notre Ville sont favorables à la construction d'un crématorium sur notre territoire, mais il doit être unique et porté par la Communauté de Communes.